

Procès-Verbal C.A. du 09 novembre 2021 – LPO Emiland Gauthey

POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRECEDENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H22 par **Mme SERVISSOLLE**, proviseure et présidente de séance, qui souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élu.e.s. Elle les remercie pour leur engagement au profit du collectif. Très brièvement, elle se présente et présente son parcours

Mme MARCOTTO, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques accepte le secrétariat de séance et se présente en tant que nouvelle venue.

Les représentants des parents des élèves rappellent qu'il avait été fait lecture d'une réponse de la collectivité à un de leurs courriers.

Le président propose l'adoption du PV du C.A. du 05 juillet 2021

Votants : 21 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 14

Le procès-verbal est adopté

POINT 0.2 - PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A.:

- Adoption du PV du C.A du 05/07/2021
- Présentation de l'ordre du jour
- Règlement intérieur du C.A 2021-22
- Installation des commissions du C.A 2021-22
- Bilan de rentrée
- Projets pédagogiques, sorties et voyages
- délégation de signature
- Autorisation de signer les marchés, contrats et conventions par le chef d'établissement
- Contrats et conventions
- Projet d'évaluation
- Questions diverses :

POINT N° 1 : REGLEMENT INTERIEUR DU C.A. (Annexe 1) :

Après avoir décrit l'instance, ses attributions, son champ de compétence et les obligations de discrétion qui découlent de la responsabilité des membres, la présidente procède à la lecture des 12 articles du règlement intérieur du Conseil d'Administration projeté sur l'écran.

M.ODDOUX, représentant des personnels éducatifs et enseignants, rappelle l'obligation de débattre courtoisement quelles que soient les divergences d'opinion.

Votants : 21 Pour : 20 Contre : Abstention :1

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté.

POINT N°2 : INSTALLATION DES COMMISSIONS : (Annexe 2) :

Afin de ne pas perdre de temps, la proviseure propose que lui soient adressées, sous huitaine, les grilles complétées par les différents collèges . Les matrices seront fournies par le secrétariat.

M.CHAUX, représentant des personnels éducatifs et enseignants, regrette la réforme simplificatrice de l'instance et les nouvelles attributions de la Commission Permanente. **Mme SERVISSOLLE** explique que lors de la ventilation de la Dotation Horaire, elle réunira, quoi

qu'il arrive, les conseils pédagogiques de chacune des filières. Ayant toujours travaillé ainsi, elle ne souhaite pas faire autrement.

Les membres diffèrent au conseil d'administration suivant la mise en place d'une commission permanente dotées de prérogatives affectées. Ils préfèrent se laisser le temps de la réflexion afin de bien la délimiter le cas échéant.

POINT N°3 : BILAN DE RENTREE :

A l'aide d'un diaporama, la proviseure présente le bilan de la rentrée, au plan qualitatif et quantitatif. **Mme SERVISSOLLE** donne des détails par filière sur les effectifs, les projets pédagogiques mais aussi sur les résultats aux examens de la session 2021 ou encore sur le recrutement des personnels enseignants.

Les résultats, tous examens confondus, approchent les moyennes académiques dans leur majorité.

Mme SERVISSOLLE tient à porter l'accent sur la valeur de l'engagement des professeurs auprès des élèves qu'ils emmènent vers la réussite malgré les conditions rendues difficiles par la pandémie et aussi à cause des très nombreux soucis techniques informatiques rencontrés qui obèrent la qualité du travail de chacun. A cela, s'ajoutent des enseignants non nommés et/ou nommés tardivement dont les absences ont été compensées à l'interne alourdissant significativement la charge hebdomadaire de nombreux professeurs.

Le nombre d'internes est, par ailleurs, stable.

Mme SERVISSOLLE insiste aussi sur les enjeux importants que recouvre le recrutement des apprentis et encourage chacun à relayer l'existence de ces formations au LPO Emiland Gauthey par tous les moyens à sa disposition.

Les apprentis apportent une autre réalité d'élève, obligent à d'autres méthodes d'enseignement et à des postures nouvelles qui servent tous les formés mais aussi le lycée dans sa relation à l'entreprise.

Les équipes éducatives étaient incomplètes à la rentrée scolaire et les efforts de tous ont été considérables pour pallier les manques.

Les nouvelles modalités d'accompagnement des élèves sont présentées. **Mme CHOURAQUI, représentante des parents des élèves**, confirme avoir constaté les absences d'enseignants et s'interroge sur le rôle respectif de chacun dans le suivi des élèves. **Mme SERVISSOLLE** explique le renforcement du maillage et la richesse du croisement des regards professionnels.

POINT N°4 : PROJETS PEDAGOGIQUES :

La présidente du conseil d'administration se félicite du nombre de projets initiés par les équipes et remercie d'avance les membres du conseil d'administration qui les voteront. En effet, elle souhaite que rien ne vienne freiner cette vitalité et remercie le service de l'intendance ainsi que l'agence comptable de la souplesse dont il est parfois fait preuve. Elle encourage les enseignants à continuer de proposer les projets et s'engage à poursuivre l'action de recherche de subventions déjà entreprise.

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, décrit le 1^{er} projet, le voyage au ski des élèves de l'option sport et de la spécialité EPPCS. **Mme BALMONT, représentante des personnels éducatifs et enseignants** apporte des précisions pédagogiques. indique que 2 éléments sont à proposer au vote, le principe du voyage et la participation des familles de **370.euros/élève** payables en 3 mensualités. Le montant total de l'opération est de **19665 euros**

Votants : 21 Pour :21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet est adopté.

L'adjointe-gestionnaire présente un 2^o projet, celui pour lequel l'établissement a obtenu un financement de la DRAC. Il concerne aussi les élèves de la spécialité EPPCS. **Mme BALMONT, représentante des personnels éducatifs et enseignants** et porteuse du projet décrit ce dernier baptisé "Corps en mouvements. Le 1^{er} spectacle sera gratuit pour les élèves et les 2 suivants leur coûteront **5 euros/spectacle**.

Votants :21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet est adopté.

La gestionnaire présente un 3^o projet, une sortie au théâtre Piccolo pour les élèves du lycée professionnel ayant lieu 2 jours plus tard. La participation des élèves s'élève à **2.5 euros**.

Votants : 21 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet est adopté.

POINT N° 5 : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES Y COMPRIS PLURI-ANUELS, CONTRATS ET CONVENTIONS PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT :

L'adjointe-gestionnaire explique que cette autorisation concerne toute commande, tout contrat, tout marché et toute convention dont l'incidence financière est dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédure adaptée (MAPA) soit **209.000 euros** HT pour les fournitures et **225.000 euros** pour les travaux.

Les conventions à signer sont présentées aux membres du conseil d'administration et **Mme SERVISSOLLE** explique avoir fait le choix de protéger les membres du conseil d'administration en n'envoyant pas les dizaines de pièces.

M.CHAUX, représentant des personnels éducatifs et enseignants, demande que soit clarifiée la convention avec le CFA ce qui permet à la présidente d'expliquer les 2 groupements d'établissements auxquels appartient le lycée, le CFA pour les alternants et le GRETA, pour les stagiaires de la formation continue.

M. LAURENCEAU, représentant des personnels éducatifs et enseignants, rappelle aussi le très beau projet pédagogique qu'est la création d'une mini-entreprise et souligne les belles distinctions reçues par le passé au plan régional et national.

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, présente successivement les différents documents notamment le 0.1ETP AED "pandémie" qui court jusqu'à la fin du mois de novembre.

Votants :21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Les autorisations sont accordées.

POINT N° 6 : DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTES PEDAGOGIQUES ET FINANCIERES

Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire, décrit les périmètres des 2 champs de délégation octroyés. Il s'agit d'une simple information.

POINT N°7 : PROJET D'EVALUATION, (ANNEXE 3)

MME SERVISSOLLE explique la démarche d'écriture du projet d'évaluation engagée par les équipes du LGT Emiland Gauthey depuis plusieurs semaines.

Un diaporama est proposé expliquant les tenants, les aboutissants et l'organisation du processus devant déboucher sur la présentation au conseil d'administration.

Les équipes ont été réparties en conseils d'enseignement, avec des objectifs précis.

La proviseure précise que le temps était extrêmement contraint et que si la commande a été honorée, le travail réflexif se poursuivra. Le projet est appelé à évoluer, régulièrement, au fur et à mesure des consultations des différentes parties. La mouture présentée au Conseil d'administration a été validée par 2 conseils pédagogiques successifs et le CVL. **M. CHAUX, représentant des personnels éducatifs et enseignants**, regrette que la gestion de la fraude soit désormais traitée à l'interne ce qui fait reposer la responsabilité sur les enseignants.

POINT N°8 : QUESTIONS DIVERSES :

M.CHAUX, représentant des personnels éducatifs et enseignants, présente les 2 questions des personnels éducatifs.

La 1° concerne la réfection éventuelle du 2° étage du bâtiment D sur le site de l'ancien collège.

La proviseure répond que de très nombreuses choses sont à faire dans le lycée et à l'internat. Elle en fait l'inventaire avec les membres de l'équipe de direction afin de prioriser les plus urgentes, celles qui pourraient concerner la sécurité des conditions de travail.

La 2° concerne directement le label E3D et le traitement des PC mis au rebut, environ 100 à cette rentrée.

La proviseure répond qu'elle a interrogé les services régionaux à ce sujet. Ces derniers laissent une totale liberté de gestion à l'établissement. La DSDEN a été contactée afin de sonder un possible don de matériel à des écoles publiques. Toutes les autres pistes, associatives, caritatives sont ouvertes. Le don aux particuliers est possible aussi. Les élèves et les personnels du lycée se verront proposer le matériel déclassé en priorité.

M.CHAUX ajoute le sujet récurrent de l'abri à vélos pour les appareils des compétiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H02**.

Le Secrétaire de séance

Camille MARCOTTO

Le Président du Conseil d'Administration

Valérie SERVISSOLLE

